

On enseignera à ces enfants le français et l'anglais, et on leur fera un cours commercial élémentaire.

Le prix de la pension et de l'enseignement est de dix piastres par mois, et l'on devra payer trois mois à l'avance.

### BENEDICTION DE LA NOUVELLE CATHEDRALE.

4 OCTOBRE, 1908.

C'est le quatre octobre prochain, en la fête du T. S. Rosaire, que nous nous proposons de bénir notre nouvelle cathédrale.

Nous avons choisi un dimanche pour la commodité du peuple; mais nous espérons que tous les curés qui ont un vicaire et que bon nombre d'autres qui pourraient trouver des religieux pour les remplacer, se feront un devoir d'assister à cette fête mémorable pour le diocèse et, nous oserons dire, pour l'Eglise catholique dans le Nord-Ouest et même dans tout le Canada. La nouvelle cathédrale sera un monument de la foi et de la générosité catholiques, et une preuve de sa force et de sa fécondité sur la terre Manitobaine.

Il serait à désirer que des délégués de chaque paroisse viennent affirmer l'union de toutes les églises particulières à l'église cathédrale, qui est la mère de toutes les autres.

La fête se continuera le lundi qui sera le jour des enfants.

† Adélard, O. M. I.

Archevêque de St-Boniface.

### NOTRE DAME DE LOURDES.

Un jubilé local a été accordé par le Saint-Siège à la célèbre basilique de Lourdes en France pour les douze mois de la cinquantième année des apparitions. Or, le Saint-Siège, à la demande de S. G. Mgr Langevin, notre archevêque, a bien voulu accorder la même indulgence du jubilé à l'église de Notre-Dame de Lourdes, dans le Manitoba, mais pour trois mois seulement, à marquer par l'Ordinaire. Sa Grandeur a désigné mai, juin et juillet. On peut donc, durant ces trois mois, gagner l'indulgence du jubilé dans l'église Notre-Dame de Lourdes, en s'y confessant, y communiant, et y priant aux intentions du Souverain Pontife, comme on le peut durant les douze mois dans la basilique de Lourdes en France.

Par un second rescrit, le Saint Père a accordé une indulgence plénière à tous les fidèles qui se confessent, communient et prient aux intentions du Souverain Pontife dans l'église de Notre-Dame de Lourdes, aux cinq fêtes principales de la Sainte Vierge: l'Assomption, l'Immaculée-Conception, l'Annonciation, la Purification, la Nativité.

Les rescrits authentiques concédant ces avantages spirituels de choix, sont datés de Rome le 17 mars 1908, en réponse à une suppli-